

DETAILS DU VOYAGE

Le ROD FOOT CAMP par l'intermédiaire de l'association OSONS prévoit 1 session pour octobre 2019 !

- 1 session du 20-21 au 25-26 octobre 2019 évolutif suivant organisation

Le voyage comprend ¹:

- Le trajet aller-retour Nîmes-Barcelone-Salou-Barcelone-Nîmes
- Les frais de déplacement nécessaire au fonctionnement du camp
- Les frais d'hébergements dans des bungalows ou maisons individuelles
- 3 repas quotidiens + 1 collation
- 1 à 2 entraînements quotidiens de qualité (Technique individuelle, ateliers, quelques entraînements par coach espagnol,...)
- Des activités récréatives (Visite du Nou Camp, 1 match d'une équipe professionnelle espagnole, plage, port aventura,...)

Le tout pour **990 €²** départ de Nîmes, payable en plusieurs fois selon la date d'inscription avec la totalité à payer avant le départ.

Les départs autres que Nîmes feront l'objet d'un surplus à étudier selon le lieu de départ.

Il vous suffit dès à présent de remplir la **fiche de renseignements** et **la convention d'inscription**.



¹ Toutes activités requises par les parents ou les jeunes seront facturées en surplus.

² Ce prix ne comprend pas les assurances responsabilité civile, rapatriement, accident et santé qui sont obligatoires.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ROD FOOT CAMP

REF:.....

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Garçon Fille

Adresse :

.....

Téléphone fixe parents :

Téléphone portable parents :

Adresse email parents :

Téléphone portable camper :

Adresse email camper :

Le joueur dispose-t-il d'un passeport / carte d'identité:

Français : OUI /NON

Etranger : OUI / NON

Pas de passeport ni de carte d'identité

Niveau d'espagnol : faible / moyen / bon / très bon

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

Le joueur a-t-il déjà été blessé ? OUI / NON

Si oui type de blessure et date :

RENSEIGNEMENTS SPORTIFS :

Club de licence :

Numéro de licence :

Plus haut niveau auquel le joueur a joué : départemental / régional / national

Nombre d'année de pratique du football :

Poste de jeu actuel :

Poste de jeu souhaité pour le futur :

Taille vêtements : Taille hauteur : Poids :

Indiquer par quel moyen vous nous avez connu :

RENSEIGNEMENTS DONT VOUS SOUHAITEZ NOUS FAIRE PART : (régime alimentaire spécifique...)

Viande Hallal : Oui / Non

Autres.....

.....

« J'atteste avoir donné tous les renseignements médicaux pour éviter d'éventuels problèmes de santé »

Date :

Signature du responsable légal :

CONVENTION D'INSCRIPTION A OSONS/ROD FOOT CAMP

Entre OSONS/ROD FOOT CAMP (Siren 814762753) représentée par Monsieur Akpakoun Rodrigue et.....

représenté(e) par ses parents Monsieur et Madame

La signature de cette convention vaut adhésion (membre) pour une saison à l'association OSONS organisatrice du stage.

Article 1 : Objet de la Convention : L'association OSONS/ROD FOOT CAMP représentée par Monsieur Akpakoun Rodrigue, accompagne le jeune pendant le voyage et tout au long du séjour. du au

Article 2 : Dispositions générales : Le programme sportif et les activités récréatives sont établis par le directeur du camp ROD FOOT CAMP, Akpakoun Rodrigue. Le planning prévisionnel à titre d'exemple est joint avec ce document ou sur le site www.rodfootcamp.com. Un programme détaillant les diverses activités sera envoyé aux parents au plus tard 72 heures avant le départ. Le ROD FOOT CAMP, se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de refaire totalement la programmation des activités ainsi que les lieux d'entraînements et d'hébergement.

Article 3 : Dispositions disciplinaires : Les accompagnateurs du camp auront la responsabilité des jeunes, du départ de Nîmes jusqu'au retour à Nîmes. En revanche ils ne sont en aucun cas responsables des conséquences d'actes interdits sur le territoire français et espagnol, perpétrés par le jeune. Celui-ci doit se contraindre strictement au règlement et ne doit pas s'exposer volontairement à un danger moral ou physique, ou encore qui le mettrait dans une situation délictueuse. Les lois sont particulièrement sévères et nous insistons pour que les participants les respectent scrupuleusement. Par ailleurs l'une des conduites inappropriées suivantes entraînerait le renvoi immédiat du participant depuis son lieu de séjour au frais de ses parents ou garants : **comportement gênant du jeune, acte de nature à perturber le groupe ou l'organisation du séjour, le non-respect des règles de sécurité ou de discipline dictées par les accompagnants, horaires de sortie, règles de vie en groupe : vol, utilisation ou détention de drogue, consommation d'alcool ou de tabac.** L'application du « degré de tolérance zéro » face aux écarts de conduite, implique que les jeunes qui ne respectent pas les divers règlements s'exposent à un rapatriement plus que probable. Effectivement ce peut être difficile à comprendre pour un jeune, le conseil est pourtant à prendre au pied de la lettre. Toutes ces règles sont expliquées par les représentants du camp pendant les séances de préparation avant le voyage et bien entendu rappelées par les accompagnateurs pendant le séjour.

Article 4 : Dispositions financières : Les parents des participants mineurs et les participants majeurs et leurs garants prennent en charge la somme de neuf cent quatre-vingt dix euros (990€* comportant l'adhésion à l'association osons et ce voyage), comprenant les trajets aller-retour Nîmes/Barcelone ou Salou et Salou ou Barcelone/Nîmes, l'hébergement, les repas en pension complète, les transports durant le séjour, les frais de parking et tous les frais annexes ainsi que toutes les activités organisées par le ROD FOOT CAMP. Toutes activités requises par les parents ou les jeunes seront facturées en surplus.

Article 5 : Santé : Le camp exige que les parents procurent une attestation faisant état des éventuels problèmes de santé de leur enfant. En cas de maladie le participant doit fournir une attestation de son médecin traitant l'autorisant à effectuer ce voyage. Tous les traitements doivent être connus du directeur du camp au minimum un mois avant la date de départ.

Article 6 : Modalité de paiement : Les paiements se font par chèque, espèce ou virement. Tous les chèques devront être remis avec la convention d'inscription et la fiche de renseignements. Le dossier d'inscription est à renvoyer à l'adresse : **OSONS/ROD FOOT CAMP : 33 rue de Générac-30900 Nîmes.** N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Modalités de paiements. Notez en dessous le nombre de fois et envoyer le nombre de chèques correspondant par courrier avec ce formulaire d'inscription.

.....fois.....€

Article 7 : Annulation :

a. Annulation de la part du participant

Pour toutes inscriptions, au-delà du délai légal de rétraction de 7 jours, les frais suivants sont retenus en cas d'annulation :

- Plus de 120 jours avant le départ : 20 % du montant total du séjour
- Entre 60 et 120 jours avant le départ : 75 % du montant total du séjour
- A partir de 60 jours avant le départ : 100 % du montant total du séjour

Les annulations pour maladie ou blessure sont possibles avec justificatif du médecin traitant ou imposé par le rod foot camp.

Tout séjour commencé est dû en totalité, quel que soit le motif de départ, médical, disciplinaire ou de convenance personnelle.

L'impossibilité pour une famille d'obtenir les papiers nécessaires au voyage n'est pas un motif d'annulation et n'entraîne pas de remboursement pour le client.

b. Annulation ou modification d'un séjour de la part de ROD FOOT CAMP

- Annulation : ROD FOOT CAMP se réserve le droit d'annuler un séjour notamment si le nombre de participants est trop faible. Le client est informé de la décision au plus tard 15 jours avant le départ et ROD FOOT CAMP peut proposer une autre destination. Si aucune solution de remplacement ne convient, ROD FOOT CAMP rembourse intégralement les sommes versées.
- Modification d'une date de départ : Les dates des séjours indiquées dans la présente convention sont susceptibles d'être modifiées de plus ou moins 72 heures. Les dates définitives sont confirmées au plus tôt et au plus tard 7 jours avant le départ.
- Modification du contenu d'un séjour : Si, pour une raison de force majeure ou d'organisation, l'une des prestations constituant un élément substantiel du séjour ne pouvait être effectué, il serait proposé des prestations en remplacement.
- Modification des transports d'un séjour : Les modes de transports indiqués dans le Détail du voyage sont contractuels. Néanmoins, ROD FOOT CAMP se réserve le droit de remplacer un trajet en minibus de 9 places ou véhicules de 5 à 7 places conduit par les animateurs, par un autre mode de transport.

OSONS/ROD FOOT CAMP

Signature « Lu et approuvé »

Participant ou son représentant légal

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

*Ce prix n'est valable qu'à condition que le camp soit rempli de 30 participants. En cas de sous-effectif ou de fluctuation importante de la valeur de l'euro, le prix peut être revu. Ce prix ne comprend pas les assurances responsabilité civile, rapatriement, accident et santé qui sont obligatoires et à fournir avant le départ.

**Valable jusqu'à 10 mois avant départ



Contrat de cession du droit à l'image de mineur : ROD FOOT CAMP

ENTRE LES SOUSSIGNÉS Monsieur Madame Mademoiselle

Nom, prénom du représentant légal et de l'enfant objet de la cession :

Adresse :

Ci-après, désigné « le cédant »

et L'association OSONS/ROD FOOT CAMP, Association loi 1901, OSONS/ROD FOOT CAMP -33 rue de générac-30900 Nimes ;
Représentée par Monsieur Akpakoun Rodrigue, président de l'association ;

Ci-après, désigné « le cessionnaire » Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet du présent contrat Le présent contrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles le cédant autorise le cessionnaire à exploiter son droit à l'image, qui résulte de la prise de photographies ou vidéos du cédant dans le cadre des activités auxquelles il participe en qualité d'adhérent à l'association OSONS/ROD FOOT CAMP. Les photos ou vidéos peuvent être réalisées par d'autres adhérents à l'association ou par des tiers présents, professionnels ou non. Le présent contrat, et donc la cession de droits, est valable à compter de la signature et pendant toute la durée de l'adhésion du cédant à l'association OSONS/ROD FOOT CAMP, pour toute manifestation, évènement ou action auquel participe le cédant, en qualité d'acteur ou de spectateur dudit évènement.

Article 2 : Étendue des droits cédés Le cédant autorise le cessionnaire à fixer, enregistrer et reproduire son image par tous les moyens techniques existants ou à venir. L'image du cédant peut donc être diffusée sur tout support choisi par le cessionnaire dans un but de communication (site internet, flyers, publicités, newsletter etc.) que ce soit sur son propre support de communication ou celui d'un partenaire. En outre, le cédant autorise le cessionnaire à diffuser son image au public en utilisant les différents moyens et notamment le réseau Internet. Le cessionnaire s'engage à s'abstenir de concevoir tout montage qui présenterait le cédant dans une situation déshonorante ou dévalorisante pour lui.

Article 3 : Rémunération du cédant Le cédant octroie au cessionnaire cette cession à titre entièrement gratuit et s'engage à ne réclamer aucune contrepartie, de quelque nature qu'elle soit, au cessionnaire.

Article 4 : Litiges

Tout litige relèvera des juridictions dont dépend le siège de l'association OSONS/ROD FOOT CAMP.

Fait en deux exemplaires, le _____ à _____ .

Le cédant

Le cessionnaire OSONS/ROD FOOT CAMP

Nom et signature du représentant du cédant

Signature du cessionnaire

Avec la mention "lu et approuvé"

Avec la mention "lu et approuvé"